

Rapport n°8 :

Thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » - Dépôt du dossier FEDER

Rapporteur (s) :	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Stéphanie THOMAS Pauline BERGER Service Formation Insertion professionnelle
Séance du Conseil d'administration	21 mars 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

En 2018, et dans l'attente de la convergence de ses dispositifs à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, la Région a choisi de maintenir le dispositif « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » (JCE), en Bourgogne, sur la base de la SRI-SI (Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente) 2015-2020, en plaçant UBFC au cœur de la campagne 2018. Ainsi, le dispositif JCE a été reconduit à l'identique, en lien avec le collège doctoral UBFC, et avec le concours de l'incubateur DECA-BFC, BSB et de l'IAE.

Ainsi, le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté a accordé des cofinancements en 2018 pour huit thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » (JCE) pour des doctorants souhaitant conduire leur recherche dans un laboratoire à l'Université de Bourgogne.

Ce cofinancement obtenu permet de solliciter le cofinancement du FEDER, permettant ainsi de financer l'intégralité de la thèse du doctorant. Celui-ci s'engage à suivre, en parallèle de son cursus doctoral, le Master Administration des Entreprises (MAE) délivré par l'IAE Dijon. Le dispositif des thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » permet d'inciter et de favoriser les Jeunes Chercheurs à développer leur projet de recherche en parallèle de leur projet d'entreprise afin de valoriser l'innovation issue de la recherche publique.

Dans le cadre du transfert de la compétence de la mission doctorale à UBFC et de l'accord des établissements fondateurs de la COMUE pour le portage des allocations de thèse Région par UBFC, UBFC est bénéficiaire des fonds alloués par la Région au titre des thèses JCE et doit déposer la demande de cofinancement FEDER.

Sur les huit projets de thèses retenus au titre du dispositif JCE en 2018, sept thèses sont en cours. L'une des doctorantes a depuis abandonné en date du 3 février 2019.

La demande de financement FEDER déposé par UBFC est d'un montant de 352 000 € sur 3 ans et correspond à 50 % du coût total des 7 thèses JCE sur 3 ans présenté ci-dessous :

	Laboratoire	Ventilation par année			
		2018	2019	2020	2021
GILLET Annabelle	Le2i	8 250 €	33 000 €	33 000 €	24 750 €
GIRARDOT Jérémie	ICB	8 250 €	33 000 €	33 000 €	24 750 €
JORAN Alexis	PAM	8 250 €	33 000 €	33 000 €	24 750 €
LABARRIERE Floriant	CAPS	8 250 €	33 000 €	33 000 €	24 750 €
MEZIATI SABOUR Rita	Le2i	8 250 €	33 000 €	33 000 €	24 750 €
PRIVAT Malorie	ICMUB	8 250 €	33 000 €	33 000 €	24 750 €
RUIZ Quentin	ICMUB	8 250 €	33 000 €	33 000 €	24 750 €
ABOU Jamra	/	8 250 €	2 750 €	/	/

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser l'Administrateur provisoire d'UBFC à déposer la demande de cofinancement FEDER pour les 7 thèses JCE retenues par la Région en 2018.